DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Siège social : 14, boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON
542 820 352 R.C.S DIJON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MARDI 30 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trente avril à dix-huit heures et cinq minutes, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, dont le siège social est à Dijon, 14 Boulevard de la Trémouille, immatriculée au RCS de Dijon sous le numéro 542 820 352 (ci-après la « BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ») s'est tenue, à la Saline Royale d'Arc-et-Senans – Grande Rue à Arc-et-Senans (25610), sur convocation adressée individuellement par courrier postal et/ou mail en date du 22 mars 2024 par Monsieur Michel GRASS en sa qualité de président du Conseil d'administration, et par avis publié le 22 mars 2024 dans les 9 journaux d'annonces légales des départements suivants :

- 01 : Le Progrès
- 21 : Bien Public
- 25 : L'Est Républicain
- 39 : Le Progrès
- 58 : Le Journal du Centre
- 70 : L'Est Républicain
- 71 : Le Journal de Saône et Loire
- 89 : L'Yonne Républicaine
- 90 : L'Est Républicain

Une feuille de présence est régularisée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, en son nom personnel et comme mandataire le cas échéant.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel GRASS, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

Le Président prononce son discours d'ouverture :

« Mesdames, Messieurs, Chers sociétaires,

Je suis heureux de vous accueillir ce soir dans ce lieu exceptionnel et chargé d'histoire, à la Saline Royale d'Arc et Senans. lieu inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1982 et dont nous sommes fiers d'être mécène.

Nous sommes environ 600 personnes présentes ici ce soir et permettez-moi d'y voir un attachement à votre Banque Coopérative et l'intérêt que vous lui portez.

Je souhaite également remercier les personnalités locales qui nous témoignent leur estime et leur amitié en participant à nos travaux ainsi que tous les collaborateurs, réunis ce soir qui contribuent au succès de notre banque.

Enfin, je salue la présence des membres de notre Conseil d'administration qui font preuve de professionnalisme et de rigueur dans l'exercice de leur mandat tout au long de l'année.

A toutes et tous je vous souhaite la bienvenue.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

C'est avec un grand honneur que je m'adresse à vous pour notre assemblée générale annuelle, un moment clé où nous partageons non seulement les réalisations de l'année écoulée, mais aussi nos ambitions et nos projets pour l'avenir.
L'année qui vient de s'achever a été marquée par des défis sans précédent, mais aussi par des succès remarquables. Notre particularité vient de notre modèle mutualiste, qui est une force unique, pour faire face aux difficultés, pour nous inscrire dans le temps long et c'est grâce à votre participation en tant que clients-sociétaires que nous déployons tous nos efforts pour vous servir et toujours contribuer au développement de notre territoire. L'importance de l'engagement et de la proximité dans le modèle coopératif offre une expérience bancaire qui va au-delà des transactions financières pour inclure une dimension sociale et communautaire. Notre banque revendique son ancrage territorial, sa proximité avec son territoire qu'elle contribue à développer et sa proximité avec ses clients car là où nos agences sont implantées nous restons.
Les innovations d'une banque coopérative, telles que la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, sont fondées sur des valeurs de responsabilité, de solidarité et de transparence. Elles s'engagent dans une logique de développement durable, en étant au plus proche de leurs clients, du territoire et de l'économie locale. Voici quelques points clés sur les engagements de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté :

- nous soutenons ceux qui entreprennent sur le territoire, en démontrant que la réussite est multiple et en les accompagnant durablement ;
- la banque est présente sur 9 départements avec 180 agences, illustrant son engagement envers le développement des territoires locaux ;
- notre Empreinte Coopérative et Sociétale nous permet de mesurer nos actions coopératives et RSE que nous menons en faveur de nos parties-prenantes : vous sociétaires, clients, collaborateurs, fournisseurs, société civile, environnement, … Notre empreinte coopérative et sociétale recense et valorise chaque année les actions que nous avons mises en place au sein de la banque. Ces actions vont au-delà des obligations légales, d'un objectif strictement commercial, et de l'exercice classique du métier bancaire. Les principaux axes de responsabilité sociétale et coopérative de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en 2023 sont les relations et conditions de travail, l'environnement et l'engagement sociétal. Pour 2023, l'Empreinte Coopérative et Sociétale de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté s'est élevée à plus de 14 millions euros pour mettre en œuvre et valoriser ses actions ;
- dans le cadre de la Responsabilité sociale de l'Entreprise (RSE), notre banque s'engage à avoir un impact positif pour ses clients, collaborateurs et territoires, notamment à travers des actions et politiques RSE, le financement de la transition énergétique, le financement de la réduction de l'empreinte carbone et des initiatives pour l'innovation territoriale.

Ces initiatives reflètent l'engagement de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté en tant que banque coopérative innovante et responsable, en phase avec les besoins et les défis de la société actuelle.
Nous nous réjouissons de voir la confirmation de notre modèle de banque coopérative régionale avec une augmentation de 10 000 sociétaires en plus sur les deux dernières années, grâce au travail des équipes de notre réseau d'agences et à l'amélioration de l'animation du sociétariat. Cette évolution importante du nombre de nos sociétaires, qui sont nos premiers représentants, traduit une belle marque de confiance pour notre banque. Et c'est à ce jour plus de 160 000 sociétaires au sein de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.
En parlant d'animation du sociétariat, nous sommes toujours aussi attentifs à faire vivre notre communauté de sociétaires. Cela se manifeste par les newsletters qui vous informent sur l'actualité de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, mais aussi par l'organisation de multiples rencontres dans nos 9 départements, comme des échanges conviviaux dans vos agences, des déjeuners avec de jeunes sociétaires pour imaginer avec eux l'avenir, ou encore des conférences sur des sujets en lien avec les engagements qui nous sont chers comme l'entrepreneuriat par exemple. Mais c'est aussi vous offrir à vous sociétaires mais aussi à nos collaborateurs sociétaires, des avantages exclusifs pour les événements que votre Banque soutient dans le sport, la culture et l'environnement. Autant d'opportunités de se voir, de discuter, pour vous permettre de vous engager à nos côtés.
Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre confiance et votre soutien continus. C'est grâce à votre engagement que nous pouvons avancer vers un avenir que nous espérons plus brillant et plus durable. Ensemble, nous continuerons à bâtir une banque qui non seulement répond aux attentes de ses sociétaires, mais qui contribue également au bien-être de la société dans son ensemble.

Au nom des membres du Conseil d'administration, je tenais à vous remercier, chers sociétaires, pour votre engagement et votre confiance.

Cette soirée comportera trois temps :

- une 1ère partie formelle et statutaire au cours de laquelle nous vous présenterons comme il se doit les résultats de votre Banque pour l'exercice 2023 et nous soumettrons à vos votes les résolutions prévues ;

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

- une 2ème partie de mises à l'honneur ;
- une 3ème partie de convivialité qui devrait débuter vers 20h30. »

Le Président déclare ouverte l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, réunie afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration, rapports des commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels individuels et consolidés de l'exercice 2023 - Quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Nomination d'un administrateur
- Ratification de la nomination d'un censeur
- Nomination d'un censeur
- Fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices allouées aux administrateurs
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations versées aux dirigeants et catégories de personnel visés à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier
- Plafonnement des rémunérations variables des personnes visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier
- Travaux du réviseur coopératif
- Etat du capital au 31 décembre 2023
- Pouvoirs pour les formalités

Le bureau est constitué du Président de l'Assemblée (Monsieur **Michel GRASS**, Président du Conseil d'administration de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté) ainsi que de deux scrutateurs et d'un secrétaire de séance.

Le Président rappelle qu'en conformité avec les statuts, la fonction de scrutateur doit être confiée à deux sociétaires présents et acceptants qui disposent, tant en leur nom personnel que comme mandataire, du plus grand nombre de voix. Le Conseil d'administration a nommé, en date du 28 mars 2024, deux sociétaires en qualité de scrutateurs à savoir :

- Madame **Fabienne SUBLET,** expert-comptable
- **La SARL « SIMPLEMENT CHOCOLAT » représentée par** Monsieur **Denis POIX DAUDE**, Président de la société.

Monsieur **François de LAPORTALIERE** est désigné par le Président de l'Assemblée et les scrutateurs comme secrétaire de séance.

La feuille de présence, établie conformément aux dispositions légales et réglementaires, indique que **24 742** sociétaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent ensemble un capital de **176 547 598,50 €** sur un total de **750 198 130,50 €**.
Elle est certifiée sincère et véritable par les membres du bureau. Le bureau constate que le quorum est de **23,55 %**.

Le quorum de 20 % étant dépassé, l'Assemblée générale ordinaire peut donc valablement délibérer.

Les commissaires aux comptes de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, Madame **Aurore PRANDI** et Madame **Marjorie BLANC LOURME** représentant respectivement les cabinets **PriceWaterhouseCoopers Audit** et **DELOITTE et ASSOCIES** sont présentes et donneront lecture de leurs rapports.

Le réviseur coopératif, Monsieur **Jacques de LESCURE** est également présent et donnera lecture des points marquants de son rapport.

Le Président indique que sont déposés sur ce bureau :
- les avis de convocation du 22 mars 2024 dans les 9 journaux d'annonces légales des départements suivants : Le Progrès (01 -39) ; Bien Public (21) ; L'Est Républicain (25-70-90) ; Le Journal du Centre (58) ; Le Journal de Saône et Loire (71) ; L'Yonne Républicaine (89) ;
- un exemplaire de la convocation adressée aux sociétaires via courrier et mail en date du 22 mars 2023 ;
- la copie de la lettre recommandée adressée à chaque commissaire aux comptes, avec l'accusé de réception ;

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

- la copie de la convocation de chaque représentant du CSE, avec l'accusé de réception ;
- la feuille de présence émargée (précisant les bulletins de vote par correspondance et les pouvoirs) et certifiée exacte par les membres du bureau ;
- les pouvoirs des sociétaires représentés ;
- l'avis du Comité Social et Economique ;
- l'ensemble des documents adressés aux sociétaires sur leur demande et des documents mis à leur disposition avant l'Assemblée comprenant notamment les statuts, la liste des sociétaires, les rapports annuels des 3 derniers exercices, le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée ;
- les registres des procès-verbaux des Assemblées générales et les feuilles de présence aux 3 dernières Assemblées générales.

Tous les documents requis par la règlementation ont été tenus à la disposition des sociétaires au siège social et sur le site internet et il a été fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication des sociétaires.

Le Président déclare qu'avant de donner la parole à nos commissaires aux comptes, puis de passer aux votes des résolutions, Monsieur **François de LAPORTALIERE,** le directeur général de notre Banque, va présenter le bilan de l'année 2023 de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, ainsi que les actions emblématiques qui ont été menées, la stratégie de développement au profit du territoire et une ouverture sur 2024.
Le directeur de territoire, Monsieur **Filipe LEANDRO** fera ensuite une présentation du territoire de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté avec un focus sur la direction Est de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

François de LAPORTALIERE prend la parole.

« Bonjour à toutes et à tous,

Au nom de l'ensemble des équipes de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, je vous remercie pour votre présence et je suis particulièrement heureux de vous retrouver aujourd'hui pour l'Assemblée Générale de notre banque dans ce lieu magnifique.

Ce lieu nous l'avons choisi parce qu'il est un des lieux emblématiques de notre région avec lequel nous avons une relation privilégiée puisque nous contribuons au financement de son programme d'activités d'éducation à l'environnement.

C'est aussi un lieu qui matérialise de façon concrète une idée novatrice. Celle de construire au 18ème siècle un ensemble de bâtiments industriels et d'habitations modernes et fonctionnels, ce qui était peu commun à l'époque. Et peut-être un peu trop en avance puisque le projet ne pourra malheureusement pas être totalement achevé.

Et si nous sommes réunis ici aujourd'hui c'est également grâce à une autre idée novatrice née un siècle plus tard. C'est en effet en 1878 que voit le jour la première Banque Populaire créée pour répondre à des besoins nouveaux d'entrepreneurs, de commerçants et d'artisans auxquels les banques traditionnelles ne répondaient pas.
Et ce projet s'est doté d'un modèle également original pour l'époque, celui du modèle coopératif.

Notre Assemblée Générale est donc un moment important pour nous tous car il matérialise de façon concrète la spécificité de ce modèle de banque coopérative régionale.
Cette spécificité, vous le savez, consiste à associer directement nos clients sociétaires, de vous associer, dans le fonctionnement de notre banque, en particulier en étant représentés au sein de notre Conseil d'administration.
Par ailleurs, en tant que sociétaires de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, vous illustrez également notre ancrage économique et territorial en étant issus de l'ensemble de nos neufs départements et de secteurs d'activités différents qui représentent pleinement le dynamisme économique de notre région.
Cette Assemblée générale est également un moment un peu particulier pour moi car c'est la première à laquelle je participe en tant que Directeur Général.
En effet, il y a un an presque jour pour jour, le Conseil d'administration de notre banque m'avait fait l'honneur de me nommer Directeur Général à l'issue de l'Assemblée générale qui s'était tenue à Beaune.

Après ces quelques mots introductifs, je voulais tout d'abord vous donner quelques chiffres pour illustrer notre présence sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté et des Pays de l'Ain.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

- 684 000 : c'est le nombre de clients qui nous font confiance au quotidien dont 158 000 sont clients sociétaires.
- pour nous occuper au mieux de ces clients, nous disposons sur l'ensemble de la région de :
  - 179 agences soit une de plus que l'an dernier avec l'ouverture de notre agence de Pont d'Ain ;
  - 8 centres d'affaires qui prennent en charge notre clientèle d'entreprises ;
  - et depuis le début de l'année 2024, 7 entités réparties sur l'ensemble de la région pour nos clients Agriculteurs et Viticulteurs.

- et pour faire vivre ces nombreux sites, nous pouvons compter sur les 1900 collaborateurs et collaboratrices de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté qui sont engagés, compétents et fiers d'exercer leur métier de banquier.

Quelques chiffres également pour vous parler de nos résultats pour l'année 2023.

Comme vous le savez l'année 2023 a été marquée par un contexte géopolitique incertain avec de nombreuses zones de tension et de conflits et cette incertitude pèse fortement sur l'économie et la croissance mondiale.
L'année 2023 a également été marquée par un niveau d'inflation élevé qui a conduit les Banques centrales à remonter de façon très brutale leurs taux d'intérêt. Cette hausse dont la rapidité et l'ampleur étaient inédites a eu également un impact fortement négatif sur l'économie.
Pour les banques françaises qui prêtent majoritairement à taux fixe, l'impact a été également significatif avec un coût de la ressource, c'est-à-dire des taux d'intérêts versés à nos clients, qui a été multiplié par trois en un an sans que cette évolution soit compensée par la hausse du taux des encours des crédits accordés à nos clients.
Ce contexte qui pénalise les banques françaises est cependant une bonne nouvelle pour nos clients épargnants.

Ainsi :
- en 2022 nous avons versé 70 millions d'euros d'intérêts à nos clients qui avaient des placements à la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté ;
- en 2023 nous avons versé 205 millions d'euros d'intérêts soit 3 fois plus en un an.

Par contre, cette forte hausse des taux a rendu plus difficile l'accès au crédit ce qui se traduit par une diminution de 35 % de la production de nouveaux crédits entre 2022 et 2023.

En dépit de ce contexte incertain, les équipes de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté sont restées fortement mobilisées tout au long de l'année 2023 et ont continué à accompagner au mieux les projets de nos clients.
Ainsi nous avons :

- accueilli au sein de nos agences et centres d'affaires plus de 37 000 nouveaux clients et contribué ainsi à consolider nos parts de marché sur l'ensemble de la région. Parmi ces nouveaux clients, nous sommes fiers, en tant que première Banque des Entreprises pour la 14ème année consécutive, d'accueillir quelques belles PME régionales dont un acteur incontournable dans la fabrication et la décoration d'emballage en France et à l'international et qui emploie 130 personnes sur deux sites industriels dans l'Ain ;

- nous avons également financé les projets de nos clients particuliers, professionnels et entreprises pour plus de 2,8 milliards d'euros et contribué ainsi au développement économique de notre région. A ce titre et pour illustrer d'un exemple notre capacité à financer les projets de nos clients, nous avons accompagné la croissance d'un Groupe spécialisé dans chaudronnerie et la tôlerie fine sur le Territoire de Belfort ;

- enfin nous avons renforcé notre offre pour accompagner nos clients autours de la transition énergétique car nous avons la certitude que c'est un sujet sociétal majeur sur lequel nous avons une plus-value réelle à apporter à nos clients en matière de conseil et de financement. L'expertise des équipes de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté nous a notamment permis d'accompagner en 2023 deux beaux projets en lien avec la production d'énergies renouvelables :
  - le premier a permis la création d'une centrale hydro-électrique sur la Loue sur la commune d'Ounans dans le Jura. Ce projet permettra de produire une puissance de 500 KW soit l'équivalent de la consommation de 500 foyers ;
  - le second a permis la création d'une unité de méthanisation sur la commune d'Auxon en Haute Saône. Ce projet permettra de produire l'équivalent de la consommation de gaz de 1200 foyers.

Et pour aller encore plus loin dans ce domaine et consolider notre offre de service, nous venons de lancer il y a quelques jours la Banque de la Transition Energétique en Bourgogne Franche-Comté et Pays de l'Ain.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

Ces quelques exemples démontrent notre dynamisme et notre engagement au service de nos clients et de notre territoire et nous permettent d'afficher pour l'année 2023 un résultat net, qui est certes en retrait par rapport à celui de 2022 qui était une année exceptionnelle, mais qui reste solide et de bonne facture puisqu'il s'élève à 68 Millions d'euros.

Cette solidité financière nous a permis en 2023 :

- de continuer à recruter, avec 160 nouveaux CDI et 78 nouveaux alternants ;
- d'investir 8 millions d'euros pour rénover 18 de nos agences sur l'ensemble du territoire et ainsi conforter notre maillage local et améliorer l'accueil de nos clients ;
- de conforter notre politique RSE avec la volonté de devenir une banque engagée de façon concrète dans la transition environnementale de notre territoire. Pour répondre à cet objectif, nous avons décidé d'un engagement de 15 millions d'euros alloués sur 5 ans au profit d'investissements dans les forêts de notre région. Nous souhaitons ainsi préserver la biodiversité de notre territoire et développer un écosystème local pour la filière bois. Dans ce cadre nous avons déjà réalisé deux premières acquisitions :

  - dans l'Yonne, la forêt de Saint Julien du Sault ;
  - en Côté d'Or, le bois de Censey niché dans le nord du département près de Semur-en-Auxois.

Cette solidité financière nous permet également de poursuivre notre politique active de mécénats. A ce titre je souhaitais mettre en avant deux beaux projets que nous avons accompagné en 2023 par le biais notamment de notre Fondation d'entreprise BFC Solidarité :

- sur la Nièvre, nous avons, nous avons accompagné la Banque alimentaire de Bourgogne dans ses actions de lutte contre la précarité et l'exclusion avec une aide pour un projet d'acquisition de locaux sur l'antenne de Coulanges les Nevers ;
- dans le Doubs, nous avons apporté un accompagnement supplémentaire au monde des entrepreneurs avec la signature d'un partenariat avec l'association « 60000 rebonds » dont la mission est d'accompagner les entrepreneurs dans des situations difficiles et de les aider à rebondir vers un autre projet professionnel par le biais d'un accompagnement gratuit et personnalisé.

Pour terminer je souhaitais finir mon intervention sur un sujet qui sera majeur pour notre pays en 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques qui se tiendront cet été.

Comme vous le savez le Groupe Banque Populaire Caisse d'Epargne est partenaire majeur de ces Jeux.
Dans ce cadre, nous avons souhaité associer au maximum nos clients, nos sociétaires et nos équipes à ce bel évènement :
- en faisant gagner des places pour des épreuves ;
- en désignant certains de nos clients comme porteurs officiels de la flamme lorsqu'elle traversera les 3 départements de notre région concernés par cet évènement ;
- et en organisant à chaque fois des animations dans les trois villes étapes que seront Besançon, Dijon et Auxerre.

Ce partenariat avec les Jeux Olympiques de Paris fait totalement écho avec notre volonté de participer à la valorisation du sport sur notre région. A ce titre nous sommes fiers d'accompagner depuis plusieurs années des athlètes handisports sur notre territoire. Ainsi, notre soutien auprès de la judokate de Saône et Loire Sandrine Martinet lui permet de poursuivre sa préparation pour les prochains jeux de Paris 2024, tout en continuant d'exercer son métier de kinésithérapeute et contribue ainsi à faciliter sa reconversion professionnelle. Et nous faisons de même pour Léa Ferney qui est qualifiée pour les épreuves de tennis de table pour les Jeux Paralympiques de Paris.

Pour conclure je souhaitais vous remercier pour la confiance que vous portez à notre banque en étant sociétaire de celle-ci et vous dire que je suis convaincu que notre modèle de banque coopérative régionale est un véritable atout pour notre banque.

Ce modèle nous permet en effet de nous inscrire et d'investir sur le temps long sans être sous la pression parfois destructrice de valeur de la recherche de rentabilité à court terme ; notre ancrage régional local nous permet de bien comprendre les attentes et les besoins de nos clients, de nos territoires et de nous adapter en permanence pour y répondre au mieux.

Au regard de tous ces éléments je suis certain que 2024 sera une année olympique pour notre pays, notre région et bien évidement pour notre banque, ses clients, ses sociétaires et ses équipes.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

Merci pour votre attention et avant de passer la parole à Filipe LEANDRO Directeur Régional BFC Est, je vous propose de regarder une vidéo en lien avec notre engagement olympique. »

La vidéo est ensuite diffusée.

Filipe LEANDRO prend la parole :

« Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis très heureux en ma qualité de directeur de Réseau EST et hôte de cette soirée de vous accueillir dans ce lieu emblématique : la Saline Royale d'Arc et Senans.

Beaucoup de choses ont déjà été évoquées sur ce lieu chargé d'histoire mais je ne résiste pas à l'envie de revenir sur l'idée que Nicolas LEDOUX, architecte visionnaire, avait de cet édifice : il a souhaité créer une communauté.
Cette communauté avait pour objectif de réunir habitations et lieux de production au même endroit, assurément pour mutualiser les forces et promouvoir les intérêts communs.

Finalement il avait déjà de l'avance sur notre modèle mutualise et coopératif et sans le savoir, il avait peut-être déjà écrit notre slogan : « Additionner les Forces pour multiplier les Chances ».

Notre banque c'est une histoire, une histoire de plus de 140 ans qui au fil des années, au gré des évolutions sociétales, des crises parfois, a su évoluer, s'adapter et qui n'a de cesse d'optimiser son modèle dans l'objectif de toujours mieux servir ses clients et sociétaires.

Dans un environnement économique chahuté, un environnement géopolitique toujours mouvant et incertain, nous continuons donc à faire évoluer notre organisation dans le but d'être encore plus efficace.

C'est pourquoi depuis le début de l'année, notre banque s'est organisée autour de 3 grands réseaux :

- la Direction régionale OUEST dirigée par Christophe NICOLAS qui regroupe la Côte-d'Or, la Nièvre et l'Yonne,
- la Direction régionale SUD et AIN emmenée par Laurent VIRET qui regroupe le Jura, la Saône-et-Loire et l'Ain
- et enfin la Direction régionale EST, la mienne, qui regroupe la Haute-Saône, le Territortain et le Doubs.

Ce nouveau découpage a pour ambition de fluidifier, de créer encore plus de synergies entre nos départements tout en gardant le caractère très local et de proximité qui fait notre force à l'appui des directions de secteurs.
Dans chacun de nos départements, vous retrouvez donc plusieurs directions de secteurs qui sont des groupes d'agences dotés de pouvoir de décision en local et qui ont été pensés et répartis pour coller au mieux à chaque particularité du département. Elles permettent d'assurer la proximité et l'efficacité de nos relations à destination de nos clients particuliers et professionnels.

Mais aussi des expertises au travers des Centres d'affaires entreprises dédiées aux PME, des pôles « Gestion Privée » pour la clientèle patrimoniale et dorénavant des Centre d'affaire Agri-Viti pour nos clients et prospects agriculteurs.
En effet, nous avons décidé, depuis le début de l'année et notre Directeur Général l'a souligné tout à l'heure, d'aller encore plus loin avec eux en professionnalisant cette filière. Et tous les évènements de ces derniers mois nous confortent encore plus dans notre choix.

Enfin et pour continuer à affirmer notre lien de proximité sur les territoires, nous créerons cette année des pôles de décision sur chacun des trois réseaux pour continuer à mêler proximité et réactivité.

Evidemment, toutes ces évolutions ont pour but de réaffirmer notre engagement auprès de nos clients et sociétaires qu'ils soient particuliers ou professionnels.
En bref, une banque pour ses clients et pour ça, nous avons la volonté d'être :

- le banquier et l'assureur de la famille : c'est fondamental. Nous souhaitons être présents à vos côtés dans le quotidien et dans tous les évènements importants de la vie de qu'il s'agisse de les financer, de les assurer ou aussi de les protéger.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

De la naissance d'un enfant, d'un achat, à la préparation de retraite, nous vous accompagnons dans toutes ces étapes.

- être la banque des Jeunes : évidemment, c'est la relève, c'est l'avenir de notre banque et parce qu'ils sont les acteurs de demain, nous sommes présents à leurs côtés en leur permettant par exemple de réaliser leurs projets à des conditions préférentielles, voire à taux zéro, comme avec notre prêt étudiant.
  Mais aussi en leur permettant d'accéder plus facilement à la culture, au sport et à l'éducation, raison pour laquelle nous sommes depuis quelques années partenaire de la carte avantage Jeunes.
  Tous ces avantages sont d'ailleurs très bien connus sur le département du Doubs.

- être la banque de la fonction publique : en partenariat avec la CASDEN (Caisse d'Aide Sociale De l'Éducation Nationale) et l'ACEF (Association pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires) avec qui nous sommes unis par les mêmes valeurs de solidarité, nous proposons une offre complète de solution d'épargne, de crédit et de services bancaires pour tout le personnel de la fonction publique.

- être la banque des Frontaliers : cela fait partie des particularités de notre territoire. Notre positionnement géographique fait que nous partageons 170 kms de frontière avec la Suisse et par conséquent des clients qui traversent la frontière tous les jours. Pour eux, nous avons la capacité de leur proposer des solutions propres à leur statut.

- être la banque de référence du monde des professionnels et de l'entreprise : je rappelle que c'est notre ADN. Nous avons été créés par des artisans-commerçants pour des artisans-commerçants, et ce sont d'ailleurs nos clients qui en parlent le mieux puisque pour la 14ème année consécutive, nous avons été élus 1ère banque des professionnels, des petites et moyennes entreprises.

Cette trajectoire, elle nous anime au quotidien sur l'ensemble de nos départements mais ce soir, ici dans le Doubs, je voulais revenir quelques instants sur ce que représente la Banque Populaire sur ce beau département auquel je suis particulièrement attaché (puisque qu'originaire du Doubs).

Le DOUBS qui porte le nom de la rivière qui le traverse compte 540 000 habitants.

Le DOUBS, c'est une terre d'agriculture avec ses Montbéliardes et son comté.
Le DOUBS, c'est une terre d'industrie avec ses microtechniques, son horlogerie et l'automobile.
Le DOUBS, c'est une terre d'histoire et de patrimoine avec sa Citadelle à Besançon et la Saline ici ce soir qui nous accueille sur ce territoire.

Sur tous ces points, nous sommes présents au quotidien et fiers de pouvoir dire que nous sommes la banque de :

- ✓ 120 000 clients dont 40.000 sont sociétaires soit 1 client sur 3
- ✓ 11 500 professionnels
- ✓ 34 agences avec 240 collaborateurs à votre service répartis sur 4 directions de secteurs
- ✓ Pour les expertises :
- 2 centres d'affaires entreprise
- 3 pôles « Gestion Privée » et comme indiqué tout à l'heure,
- 1 centre d'affaire Agri-Viti dorénavant.

Depuis le début de l'année, c'est 1 million d'euros de financement que nous octroyons tous les jours.

Comme vous pouvez le constater, nous sommes un acteur économique important sur le département, mais aussi un acteur engagé.
En effet, quand on est une banque régionale, mutualiste et coopérative comme la nôtre, on est forcément engagé au service du territoire et aux côtés de celles et ceux qui portent de belles initiatives. C'est pourquoi nous soutenons des centaines d'acteurs locaux sous forme de don, de partenariats ou de mécénat dans des domaines comme :

- le sport comme vecteur d'inclusion : notre Directeur général a évoqué tout à l'heure notre implication autour des Jeux de Paris 2024, notre soutien à Léa et Sandrine, nos 2 athlètes féminines paralympiques. Mais notre engagement, c'est aussi le quotidien en soutenant tout au long de l'année de nombreuses associations et clubs sportifs.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

- la culture avec l'ambition de la rendre accessible à tous : c'est pour cela que nous soutenons les initiatives de la Citadelle de Besançon mais aussi la Rodia, lieu bien connu des amateurs de musique en permettant plusieurs fois par, à nos clients sociétaires de participer à des soirées, des événements particuliers et très appréciés.

- enfin l'environnement et je terminerais par ce point avec des engagements en faveur d'actions durables, comme ici avec la Saline que nous soutenons par le biais du mécénat et de notre Fondation d'Entreprise. Cet engagement se matérialise factuellement, nous avons par exemple réuni début avril des sociétaires venus ici à la Saline en famille, pour participer à un atelier « Nature ».

Pour terminer, je souhaitais mes Chers clients sociétaires, administrateurs, partenaires et collaborateurs, bref chers amis de la Banque, vous remercier, toutes et tous, pour votre présence à notre Assemblée générale 2024.
En profiter pour remercier d'ores et déjà toutes les équipes ayant participé à l'organisation de cet évènement mais l'Assemblée Générale n'est pas encore tout à fait terminée, je laisse maintenant la parole à notre Président pour la suite de cette plénière. »

Le Président **Michel GRASS** remercie **Filipe LEANDRO**, reprend la parole et demande ensuite aux commissaires aux comptes, Madame **Aurore PRANDI** et Madame **Marjorie BLANC LOURME** de présenter leurs rapports.

Madame **Marjorie BLANC LOURME** prend la parole pour présenter les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels individuels et consolidés. L'intégralité des rapports des commissaires aux comptes sont repris dans le rapport annuel de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté.

« Merci Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Au nom du Collège des commissaires aux comptes, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte & associés, nous allons vous présenter nos rapports.

Nous allons en résumer les points essentiels.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous vous avons notamment confirmé le respect des règles d'indépendance de la profession.
A l'issue des travaux menés nous avons certifié que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Il en va de même pour les comptes consolidés.
Nous avons porté à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui ont été les plus importants pour l'audit des comptes, et les réponses d'audit apportées. Ils portent sur le risque de crédit /les dépréciations des prêts et créances et la valorisation des titres BPCE. Nous avons également apprécié l'étendue et le caractère approprié des informations présentées sur ces différents sujets dans les notes annexes aux états financiers annuels.
Nous vous signalons une observation technique sur les comptes annuels relative à l'information sur les délais de paiement qui n'inclut pas cette information pour les opérations bancaires et connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans les informations à produire.
Au titre des vérifications spécifiques sur les comptes consolidés nous avons pu attester la présence de la déclaration consolidée de performance extra financière dans le rapport de gestion du groupe, ces informations faisant l'objet par ailleurs d'un rapport par un organisme tiers indépendant.
Nous n'avons pas de commentaire additionnel. »

Madame **Aurore PRANDI** prend la parole sur le rapport spécial :

« Aujourd'hui pour garder cet esprit de synthèse, vous seront donnés en lecture uniquement les intitulés et les montants comptabilisés pour les différentes conventions.
Tout d'abord une nouvelle convention intitulée « régime de retraite supplémentaire à droits acquis des Présidents des Banques populaires pour un montant comptabilisé sur la période de 23 302,18 euros.

Pour les anciennes conventions, quatre anciennes conventions restent en vigueur sur l'exercice :

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

- la première intitulée « régime de prévoyance complémentaire et régime de retraite supplémentaire applicable aux salariés et assimilés salariés ainsi que celle des régimes du fonds de retraite des Présidents des banques populaires » avec les incidences suivantes : 583 euros ; 1506,95 euros ; 1 457,41 euros ; 2 557,46 euros et 23 302,18 euros ;
- deuxième convention, la convention de mise à disposition de locaux, installations et de prestations administratives et comptables avec la Fondation d'entreprise Bourgogne Franche-Comté solidarité pour un coût de 35 585,07 euros ;
- troisième convention, la convention relative à l'imputation des pertes de la SOCAMA Bourgogne Franche-Comté qui n'a pas produit d'effet sur l'exercice ;
- dernière convention, la convention relative aux commissions sur les engagements de garantie de la SOCAMA Bourgogne Franche-Comté avec un montant comptabilisé de 455 378,07 euros.

Voici pour le rapport spécial. »

Le Président **Michel GRASS** remercie les commissaires aux comptes pour leur intervention.

Il demande à M. Jacques de LESCURE, réviseur coopératif de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté de donner lecture de la synthèse de son rapport. Michel Grass rappelle que ce rapport est obligatoire tous les cinq ans et qu'il y a déjà eu un précédent rapport en 2018.

Jacques de LESCURE, réviseur coopératif, prend la parole et donne lecture des points marquants de son rapport :

« Merci Monsieur le Président. La révision coopérative est un audit qui a été institué par la Loi Hamon en 2015 et qui est à faire tous les cinq ans pour s'assurer que votre banque fonctionne bien comme une coopérative doit fonctionner.
Le précédent audit datait de 2018 donc le délai de cinq ans est révolu. Voilà pourquoi j'ai eu l'honneur de mener ce nouvel audit.
Pour ce faire, je me suis appuyé sur une base documentaire conséquente qui m'a été fournie par les équipes de la banque. J'ai également mené des entretiens à la fois avec vos dirigeants mais aussi avec certains administrateurs ainsi que des cadres de la banque et tout ceci m'a permis d'établir un rapport.
Ledit rapport a été mis à votre disposition dans les documents relatifs à l'Assemblée générale. Il sera diffusé auprès du superviseur bancaire, en l'occurrence l'ACPR. Il sera également diffusé à BPCE, l'organe central du Groupe, ainsi qu'à la Fédération nationale des banques populaires.
Sur le contenu du rapport et très rapidement, parce que je pense que nombre de sujets que j'avais pu relever ont été dès à présent évoqués à juste titre par vos dirigeants : tout d'abord la conformité du fonctionnement de votre Banque est avérée, qu'il s'agisse du cadre juridique du fonctionnement des différentes instances, Conseil d'administration et Assemblée générale ou du placement des parts sociales, tout fonctionne selon les règles de la loi sur la coopération. Ensuite, en ce qui concerne la gouvernance de votre banque, j'ai tout de suite constaté une gouvernance particulièrement engagée au service de votre banque et de son territoire et j'ai également relevé une grande cohésion entre la Direction générale de votre banque et le Conseil d'administration, ce qui est sans aucun doute un gage de réussite pour votre Etablissement.
Le modèle coopératif, comme il a été dit, est un vrai plus, que ce soit la Direction générale ou le Conseil d'administration, tout le monde en est convaincu. Des actions importantes sont en cours pour le développer, et je pense que c'est effectivement quelque chose de fondamental et qui là aussi apporte beaucoup aux performances de votre banque.
Au-delà de ces aspects, pour tout ce qui concerne la démarche RSE, votre banque fait beaucoup de choses, à la fois dans son fonctionnement interne et au-delà avec un impact beaucoup plus fort, c'est aussi maintenant le cas dans le business de la Banque et la Banque de la Transition énergétique qui a été évoquée en est je pense une bonne illustration.
Je suis donc un réviseur coopératif satisfait qui n'a pas relevé de non-conformité mais au contraire de belles initiatives, dont une qui m'a particulièrement frappé et qui a été évoquée, c'est le fonds d'investissement dans la forêt, parce qu'étant sensible au sujet, je pense que c'est quelque chose qui est vraiment remarquable.
Voilà Monsieur le Président »

Le Président **Michel GRASS** remercie Monsieur **de LESCURE** pour la lecture de ce rapport.

Après lecture des rapports des commissaires aux comptes et du réviseur coopératif, le Président indique qu'aucune question n'a été posée par des sociétaires préalablement à l'Assemblée, et qu'en conséquence il n'y a pas de réponse à apporter.
Il demande ensuite s'il y a des questions dans la salle et précise que pour les questions d'ordre personnel, et notamment pour des raisons de confidentialité, les sociétaires sont invités, à la fin de cette Assemblée, à se rapprocher des directeurs et collaborateurs de la Banque qui portent un badge et qui sont à leur disposition.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

Une question est posée par une sociétaire : « j'aimerais que vous nous parliez de la parité hommes femmes dans vos instances ».

Le Président **Michel GRASS** répond que pour les instances de la Banque, il s'agit principalement du Conseil d'administration qui est à ce jour à égale parité avec 50 % de femmes et 50 % d'hommes ».

Plus aucune question n'étant posée, le Président ouvre la séquence consacrée aux résolutions.

Le Président rappelle que les sociétaires ont pu donner procuration à un tiers, pouvoir au Président de l'Assemblée générale ou voter à distance à l'aide du bulletin de vote papier reçu dans leur convocation ou électroniquement sur notre site de vote en ligne. Il précise qu'ils peuvent également voter en séance.

Pour le bon déroulement du vote, le Président précise qu'il appellera uniquement les oppositions et les abstentions et n'exposera qu'un résumé des résolutions. Le texte intégral de ces dernières défilera sur l'écran situé derrière lui sachant que les nombres de voix indiquées à l'écran représentent les votes en ligne et par procuration et ne tiennent pas compte des votes en séance ni des votes donnés au Président.

Le Président lit et soumet au vote les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Vote des résolutions (pour l'ensemble des résolutions : l'abstention équivaut à un vote non exprimé exclu du décompte de la majorité)

1ère résolution : approbation des comptes annuels individuels et quitus aux administrateurs pour leur gestion

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels individuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.
L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du code général des impôts, à hauteur de 62 067,64 euros entraînant une imposition supplémentaire de 16 032,07 euros.
En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Votes pour : 8 943 978 voix
Votes contre : 18 708 voix
Abstentions : 83 166 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,79 % des voix exprimées.

2ème résolution : approbation des comptes annuels consolidés et quitus aux administrateurs pour leur gestion

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration dans sa partie relative au Groupe et du rapport sur les comptes consolidés des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2023 qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 68 094 milliers d'euros.
En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Votes pour : 8 943 557 voix
Votes contre : 16 859 voix
Abstentions : 83 622 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,81 % des voix exprimées.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

3ème résolution : affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, constatant que le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2023 s'élève à 74 948 928,88 euros, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	74 948 928,88 €
- Dotation des 5 % à la réserve légale	- 3 747 446,44 €
Solde disponible	71 201 482,44 **€**
- Auquel s'ajoute le report à nouveau créditeur	52 013 425,00 €
Pour former un bénéfice distribuable de	123 214 907,44 *€*
Sur lequel l'Assemblée décide d'attribuer :	
- aux parts sociales, un intérêt de 2,90 %, soit	- 21 291 272,86 €
Le solde	101 923 634,58 €
Affecté à la réserve facultative	49 910 209,58 €
En report à nouveau	52 013 425,00 €

L'Assemblée générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à 2,90 % l'intérêt servi aux parts sociales, soit 0,57 € par part sociale.
Cet intérêt, assimilé d'un point de vue fiscal à un revenu distribué, ouvre intégralement droit à abattement de 40 % pour les sociétaires personnes physiques domiciliées fiscalement en France, lorsque ces derniers optent pour l'assujettissement de cet intérêt au barème progressif de l'impôt sur le revenu, en lieu et place de la taxation au taux forfaitaire de 12,8 %.
La mise en paiement des intérêts sera effectuée à compter du 29/05/2024.
L'intérêt aux parts sociales est payable en numéraire.
Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à la réfaction, ont été les suivants :

Exercice	Montant total des intérêts distribués aux parts	Montants versés éligibles à l'abattement de 40 %	Montants versés non éligibles à l'abattement de 40 %
2022	16 678 345,64 €	11 209 578,16 €	5 668 767,48 €
2021	8 697 845,80 €	6 022 254,66 €	2 675 591,14 €
2020	7 110 739,36 €	5 032 096,87 €	2 078 642,49

Votes pour : 8 913 067 voix
Votes contre : 47 997 voix
Abstentions : 82 976 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,46 % des voix exprimées.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

4ème résolution : approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant de l'article L. 225-38 dudit Code qui y est mentionnée et prend acte que les conventions conclues et autorisées antérieurement se sont poursuivies.
La personne directement ou indirectement intéressée à ladite convention n'a pas pris part aux délibérations et au vote.

Votes pour : 8 926 658 voix
Votes contre : 22 079 voix
Abstentions : 95 072 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,75 % des voix exprimées.

5ème résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Pascale DUBOURGEOIS vient à expiration ce jour, renouvelle pour une durée de 6 ans, venant à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice 2029, le mandat d'administrateur de Madame Pascale DUBOURGEOIS, née le 24 mai 1961 et domiciliée 17 rue des Andiers - 25220 THISE.

Votes pour : 8 878 460 voix
Votes contre : 56 095 voix
Abstentions : 111 719 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,37 % des voix exprimées.

6ème résolution : nomination d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, constatant que le mandat de Monsieur François DIDIER vient à expiration ce jour, nomme en remplacement Monsieur François CORTINOVIS, né le 5 septembre 1965 à SIERENTZ (68), domicilié 14 rue de Tarragon - 25110 BAUME LES DAMES, en qualité d'administrateur pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029. En conséquence, l'Assemblée générale constate la démission d'office de son mandat de censeur.

Votes pour : 8 896 959 voix
Votes contre : 34 852 voix
Abstentions : 115 328 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,61 % des voix exprimées.

7ème résolution : ratification de la nomination d'un censeur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, ratifie la nomination en qualité de censeur de Madame Julia CATTIN, née le 19 octobre 1988 à PARIS (75), domiciliée 1 boulevard Marceau - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 28 mars 2023 à effet du 15 décembre 2023. En conséquence, Madame Julia CATTIN exercera lesdites fonctions pour une durée de 6 ans,
soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2029 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Votes pour : 8 885 725 voix
Votes contre : 36 539 voix
Abstentions : 124 865 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,59 % des voix exprimées.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

8ème résolution : nomination d'un censeur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Assemblées ordinaires, nomme en qualité de censeur Monsieur Pierre-Elliot CAPUT, né le 8 avril 1994 à BESANCON, domicilié 10 rue Pasteur - 25000 BESANÇON. Monsieur Pierre-Elliot CAPUT exercera lesdites fonctions pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2030 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Votes pour : 8 901 614 voix
Votes contre : 27 158 voix
Abstentions : 118 367 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,70 % des voix exprimées.

9ème résolution : fixation de l'enveloppe globale des indemnités compensatrices

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, fixe pour l'exercice en cours le montant global annuel des indemnités compensatrices du temps consacré à l'administration de la coopérative par les membres du Conseil d'administration à la somme brute de 350 000 euros.

Votes pour : 8 712 657 voix
Votes contre : 138 572 voix
Abstentions : 196 269 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 98,43 % des voix exprimées.

10ème résolution : consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités de toutes natures versées aux dirigeants et catégories de personnel visées à l'article L511-71 du code monétaire et financier

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, consultée en application de l'article L511-73 du code monétaire et financier, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités de toutes natures versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 aux dirigeants effectifs et catégories de personnel visés à l'article L511-71 du code monétaire et financier, s'élevant à 2 558 908,19 euros.

Votes pour : 8 710 790 voix
Votes contre : 123 789 voix
Abstentions : 214 460 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 98,60 % des voix exprimées.

11ème résolution : plafonnement des rémunérations variables des personnes visées à l'article L. 511-71 du code monétaire et financier

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article L. 511-78 du code monétaire et financier, décide qu'au titre de l'exercice 2024 et des exercices suivants jusqu'à nouvelle décision, la part variable de la rémunération totale de chacune des personnes visées à l'article L.511-71 du code monétaire et financier, pourra excéder le montant de sa rémunération fixe sans dépasser le double du montant de celle-ci conformément à l'article L511-78 susvisé.

Votes pour : 8 768 111 voix
Votes contre : 110 584 voix
Abstentions : 171 831 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 98,75 % des voix exprimées.

DocuSign Envelope ID: 360C127D-01E1-4027-96B7-571ABC6B1E58

12ème résolution : travaux du réviseur coopératif
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport sur la révision coopérative, en prend acte.
Le réviseur coopératif présentera son prochain rapport lors de l'Assemblée générale statuant en 2029 sur les comptes clos le 31 décembre 2028, sauf situation dérogatoire (délai statutaire plus court, 3 exercices déficitaires et pertes s'élevant à la moitié du montant le plus élevé atteint par le capital social).

Votes pour : 8 890 697 voix
Votes contre : 18 845 voix
Abstentions : 136 202 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,79 % des voix exprimées.

13ème résolution : état du capital au 31 décembre 2023
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, constate qu'au 31 décembre 2023, le capital social effectif, c'est-à-dire net des remboursements effectués aux parts sociales, s'élève à 750 198 130,50 euros, qu'il s'élevait à 722 238 621 euros au 31 décembre 2022 et qu'en conséquence, il a été augmenté de 27 959 509,50 euros.

Votes pour : 8 950 996 voix
Votes contre : 12 572 voix
Abstentions : 80 154 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,86 % des voix exprimées.

14ème résolution : pouvoirs pour les formalités
L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.

Votes pour : 8 946 242 voix
Votes contre : 19 010 voix
Abstentions : 78 490 voix

La résolution est adoptée à la majorité de 99,79 % des voix exprimées.

Le Président demande aux commissaires aux comptes et aux scrutateurs s'ils ont des questions. Ils répondent tous par la négative.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare close l'Assemblée générale ordinaire à 19h45, et remercie les personnes présentes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Michel GRASS

DocuSigned by:
A09DA9C2D1024E1...

Les Scrutateurs
Fabienne SUBLET

DocuSigned by:
Fabienne SUBLET
C16D6656C4EF4F3...

Le Secrétaire
François de LAPORTALIERE

DocuSigned by:
François de LAPORTALI
1B182CEFB0EC411...

Pour la Sarl "Simplement Chocolat",
Denis POIX DAUDE, Président

DocuSigned by:
E044FBD2C9F94B5...